

DEJEPS

"Un diplôme pour exprimer et développer la relation sociale"

Animation socio-éducative ou culturelle

Mention Animation Sociale

(Sous réserve d'habilitation par la DRAJES de Bretagne)

LE DEJEPS AS

C'est un diplôme de niveau 5 qui vise à qualifier des professionnels de l'animation, techniciens de l'éducation populaire, capables de concevoir, coordonner une équipe et des projets d'éducation populaire. Il permet d'acquérir des compétences de diagnostic, de relations partenaires et de conduites de projets pour un public spécifique d'animation sociale.

EN ALTERNANCE

La formation est organisée en alternance, elle s'articule donc entre des temps de formation en centre (780 heures) et des temps de stage pratique dans une structure de l'animation socioculturelle (1700 heures)

Les stagiaires bénéficient d'un accompagnement individuel et d'un suivi par le ou la responsable de formation par le biais de visites sur le lieu de stage pratique. En structure, un tuteur ou une tutrice accompagnera le ou la stagiaire.

POUR Y ACCÉDER

Conformément à la règle, les exigences de formations préalables requises pour accéder à la formation sont:

- Être titulaire de l'une des attestations de formation relatives au secourisme : PSC 1, AFPS, PSE 1, PSE 2, AFGSU, SST
- Être titulaire d'un diplôme de niveau 3 (bac +2) reconnu par l'état ou de niveau 4 dans le champ de l'animation ou de travail social (BEATEP, BPJEPS AS, ...) ou attester d'une formation de niveau 4 (bac) et se prévaloir de 6 mois d'expérience dans l'animation ou justifier de 24 mois d'expérience salariée (quel que soit le secteur d'activité) ou bénévole.

Tarif

Sur devis sur la base de minimum 11€/h
La formation peut être prise en charge à 100%
dans le cadre d'un contrat d'apprentissage

Contact

Pour un devis / dossier d'inscription contacter :
accueil@cemea-bretagne.fr
02.98.90.10.78
Responsable des formations DEJEPS:
Fabien PELÉ
fpele@cemea-bretagne.fr



ORGANISATION DE LA FORMATION

780 heures aux CEMÉA

1 500 heures d'expérience pratique.

Pour les personnes déjà en poste, ces heures sont comprises dans le cadre habituel de leur temps de travail



UNITÉS CAPITALISABLES

UC 1 : Concevoir un projet d'action (analyser les enjeux du contexte socioprofessionnel, formaliser les éléments d'un projet d'action, définir les moyens nécessaires à la mise en œuvre du projet d'action)

UC 2 : Coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action (animer une équipe de travail, promouvoir les actions programmées, gérer la logistique des programmes d'action, animer la démarche qualité)

UC 3 : Conduire des démarches pédagogiques dans une perspective socio-éducative (définir les cadres de ses interventions pédagogiques, conduire des interventions pédagogiques au moyen d'un support d'activité pour lequel il/elle est compétent.e, encadrer un groupe dans le cadre de ses interventions pédagogiques, évaluer les interventions pédagogiques conduites, conduire des actions de la formation)

UC 4 : Animer en sécurité dans le champ d'activité (mobiliser des ressources techniques propres au champ d'activité, réaliser les gestes professionnels relatifs aux champs d'activités, anticiper les risques juridiques et techniques dans le champ d'activité)



ACCESSIBLE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Le lieu principal de formation est accessible aux personnes à mobilité réduite. Pour échanger sur les questions d'accessibilités et d'adaptabilités de la formation aux personnes en situation de handicap, prendre contact avec le référent handicap : Hélène LE JUGE - hlejuge@cemea-bretagne.fr



UNE FORMATION EN CENTRE

La formation en centre est constituée de séances de travail en présentiel alternant travail individuel, travail en petits et grands groupes.

Les méthodes pédagogiques mobilisés sont en particulier la pratique d'activités et leurs analyses, les apports théoriques, les études de cas, les échanges de pratiques. L'analyse de situations professionnelles vécues est menée tout au long de la formation et permet une prise de distance avec la pratique et le terrain.



MODALITÉS D'ÉVALUATION DES STAGIAIRES

Pour valider la formation et obtenir le DEJEPS AS, le candidat devra valider l'ensemble des 4 unités capitalisables (UC) à travers des épreuves certificatives : production de documents écrits personnels, entretien oral et mise en situation personnelle.

